



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

autoroutes

Question écrite n° 74871

Texte de la question

M. Jean-Christophe Lagarde attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche sur la vétusté de certaines autoroutes franciliennes, en particulier en Seine-Saint-Denis. En effet, l'absence d'entretien de certaines portions pose de graves problèmes de sécurité pour les usagers. À cela, il convient d'ajouter des problèmes techniques, tels que l'absence de lumière et la présence de déchets sur les bandes d'arrêts d'urgence, lesquels posent également la question de la sûreté des usagers. C'est pourquoi il lui demande quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour répondre à ces problématiques.

Texte de la réponse

Le réseau routier national en Île-de-France supporte 4 millions d'usagers par jour en semaine. Cet important trafic routier, un des plus importants d'Europe, conduit bien sûr à centrer l'activité de la direction des routes Île-de-France sur la gestion et l'exploitation du réseau. Les enjeux de l'exploitation routière sont en effet majeurs au regard des conséquences quotidiennes pour les usagers franciliens : - 4 à 6 heures de congestions quotidiennes ; - 200 km de bouchons pendant 2 à 3 heures, chaque matin et soir ; - 9 000 accidents par an dont 30 % corporels ; - 17 000 incidents de trafic ; - une coupure quotidienne d'axe en moyenne. L'exploitation quotidienne du réseau routier national en Île-de-France génère ainsi 30 000 interventions des agents de l'État chaque année. Tous les quarts d'heure, en moyenne, une équipe de la direction des routes d'Île-de-France (DiRIF) doit intervenir. Garantir la viabilité quotidienne du réseau et assurer la pérennité du patrimoine routier constituent donc deux grands enjeux prioritaires pour l'entretien du réseau routier national francilien. Les moyens humains et financiers de la direction des routes d'Île-de-France, qui gère le patrimoine des routes nationales, sont concentrés en priorité sur les missions d'exploitation, de maintien de la sécurité du réseau, ainsi que de l'entretien des chaussées. L'auscultation de la chaussée réalisée en 2012 sur les autoroutes de Seine Saint-Denis a montré qu'elles étaient dans un bon état. Une nouvelle auscultation est programmée cette année. En fonction des résultats de cette nouvelle auscultation, des travaux de réfection en profondeur ou de la couche de roulement pourront être envisagés. D'ores et déjà un programme d'amélioration de l'autoroute A1 a été proposé par la DiRIF sur le territoire des communes du Blanc-Mesnil, Aulnay-sous-Bois, Roissy-en-France et Gonesse, dans les départements de Seine Saint-Denis et du Val-d'Oise. Ce programme de grande ampleur, qui devra être réalisé sur plusieurs années, est estimé à plus de 20 M€. Il concerne à la fois la réhabilitation de la chaussée, la reprise de l'ensemble des dispositifs de retenue, la mise en concordance de la signalisation directionnelle avec celle de l'échangeur entre l'A1 et l'A104 et l'amélioration de l'évacuation des eaux de surface. La prise en compte des orientations fixées pour la transition énergétique et le souci d'un emploi rigoureux des crédits publics ont conduit par ailleurs à repenser l'éclairage sur le réseau routier national non concédé au travers de la réalisation de schémas directeurs de l'éclairage. La démarche consiste à limiter l'éclairage aux sections où cela est indispensable pour garantir la sécurité des usagers, dans un objectif de maîtrise de la consommation énergétique et de réduction de la pollution lumineuse. Ainsi, en Seine-Saint-Denis, le schéma directeur, élaboré en 2008 et 2009 puis mis en oeuvre à partir de 2010, conclut à la nécessité du maintien de l'éclairage sur l'A1,

l'A86 et l'A3 entre Paris et l'A86. Désormais, un plan d'amélioration des itinéraires portant sur les installations d'éclairage est élaboré par la DiRIF. L'intervention ne tient pas à une simple réparation à l'identique : elle nécessite une réingénierie complète de la conception, pour sécuriser les réseaux d'alimentation contre le vol de cuivre, tout en conservant une capacité optimale d'intervention pour la maintenance. Ce plan d'amélioration de grande ampleur sera mis en oeuvre progressivement dans les prochaines années. La continuité de l'éclairage en Seine-Saint-Denis reste cependant très dépendante du vandalisme, en particulier des vols de câbles. Ainsi, certaines sections sont aujourd'hui éteintes dans l'attente de réparations du réseau d'alimentation ou du renforcement de sa protection. Malgré un contexte de fortes contraintes sur le budget de l'État, les études de réhabilitation de l'éclairage sont d'ores et déjà engagées entre le tunnel du Landy et Le Bourget. Concernant le nettoyage des abords, chaque année, à l'occasion de l'entretien courant des chaussées de l'ensemble du réseau routier national en Île-de-France, plus de 6 500 tonnes de déchets sont ramassées par les agents de la direction des routes d'Île-de-France. Les dépenses liées au nettoyage des routes en Île-de-France s'accroissent très significativement : 2,5 M€ en 2013 et 3,6 M€ en 2014. Les dépenses de nettoyage devraient dépasser 10 M€ en 2015. Concernant le département de Seine-Saint-Denis, un effort tout particulier de nettoyage a été entrepris depuis 2013. En septembre 2013, une opération de nettoyage a permis de collecter 500 tonnes de déchets, pour un coût de 800 000 €. En décembre 2014, une enveloppe exceptionnelle de 1 M€ a été mobilisée pour le nettoyage de l'autoroute A1. À nouveau, une enveloppe de 5 M€ a été définie pour opérer un nettoyage de l'autoroute A1 et de ses abords en mars 2015. Cependant, le niveau d'incivilité atteint un tel niveau que les efforts et les actions menées par les services de l'État sont trop souvent réduits à néant quelques semaines après ces opérations. Le Gouvernement ne peut tolérer que des dépôts d'ordures illégaux et des incivilités mettent en jeu la sécurité des agents d'exploitation des routes et des usagers et dégradent l'aspect des abords des autoroutes franciliennes. Ces autoroutes sont empruntées tous les jours par plus d'un million d'usagers et constituent ainsi de véritables artères des territoires métropolitains. Les bretelles de sortie sont bien souvent les entrées des villes et les habitants sont en droit d'attendre que ces espaces bénéficient de toute notre considération. C'est pourquoi, le Premier ministre a donné des instructions aux différents services de l'État de se mobiliser. Ils ont engagé en mars 2015 une mise au propre des autoroutes du nord de l'Île-de-France. Un véritable programme partenarial doit être établi avec les collectivités concernées (conseils généraux, communes, EPCI) pour conclure des conventions permettant d'assurer l'entretien des bretelles autoroutières qui constituent des entrées de ville. Le préfet de région est mandaté, à cet effet, et la direction des routes d'Île-de-France est à disposition pour formaliser dans une convention ce partenariat. En outre, eu égard à l'augmentation des incivilités, des actions d'information pour sensibiliser les populations et de verbalisation des contrevenants seront proposées dans ce cadre, en lien avec le ministère de l'intérieur.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Christophe Lagarde](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (5^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74871

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : Transports, mer et pêche

Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 février 2015](#), page 1305

Réponse publiée au JO le : [12 mai 2015](#), page 3668